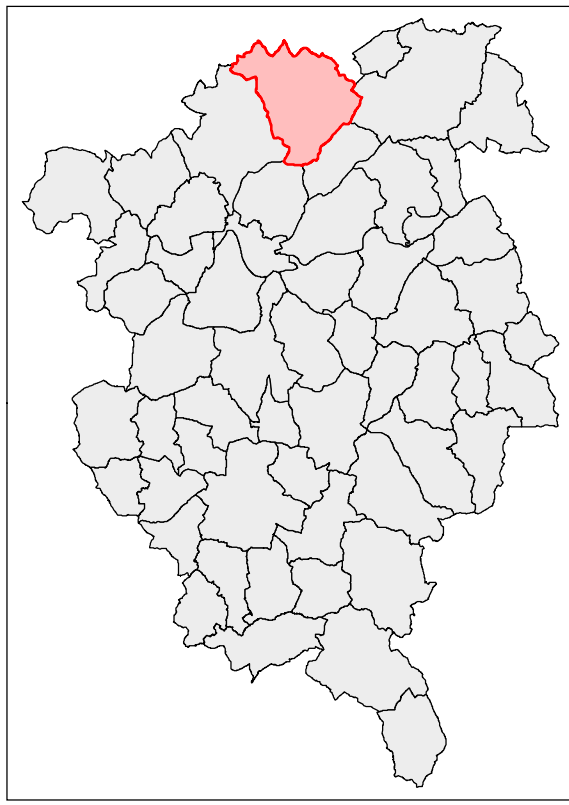


Agonac



Secteur 2 Plan 5.1

Elaboration du PLUi prescrite par D.C.C. des 26/11/2015 et 01/06/2017

Projet de PLUi arrêté par D.C.C. du 24/01/2019

Dossier soumis à Enquête publique du 03/06/2019 AU 16/07/2019

PLUi approuvé par D.C.C. du 19/12/2019

Date : 12/2019
Conception : AT METROPOUS / RER / BIO TOPE / CODE / HEH / GUILLEMET / RIVIERE-AVOCATS-ASSOCIES
Source : BD PARCELLAIRE © IGN / 2016 - reproduction interdite

Zonage du PLUi

UA : UA ; UAa ; UAaP ; UAa ; UAa

UB : UB ; UBa ; UBaP ; UBb ; UBc

UC : UC ; UCoP ; UCb

U Activité : UAa ; UAa ; UAa ; UAa

U Equipement : UE

1AU Habitat : 1AUh

1AU Activité : 1AUa ; 1AUa

2AU Habitat : 2AU ; 2AUa

Agricole Habitat : Ah

Agricole Activité : Ax ; Ay

Agricole Equipement : Ae

Agricole : A

Agricole Protégé : Ap

Naturel Habitat : Nh

Naturel Activité : Nca ; Nxa ; Nya

Naturel Loisirs / tourisme : NL ; Nt

Naturel Equipement : Ne ; Ngv ; Npv

Naturel : N ; Nj ; Nzac

Naturel Protégé : Np

Prescriptions du PLUi

Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-13-2°

Emplacement réservé (désignation et bénéficiaire en annexe)

Emplacement réservé (désignation et bénéficiaire en annexe)

Alignement identifié en Espace Boisé Classé

Espace boisé classé

Périmètre d'OAP

PPRI - Zone bleue

PPRI - Zone rouge

Autres

Construction récente ou en cours

